



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

15 MARS 2023

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le quinze mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Creuse Confluence », s'est réuni à la salle polyvalente de Jarnages, sous la présidence de Monsieur Nicolas SIMONNET.

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 09 mars 2023

Etaient présents :

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., SIMONNET N., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

Excusé(e)s :

MM. : LAUVERGNAT J-C., ORSAL P.,

MMES : BUNLON M-C., DUMOND M., PARY C. (pouvoir à VICTOR C.)

Absent(e)s non excusés (es) :

MM. : CARON C., GIROIX G.,

Secrétaire de séance : Monsieur TURPINAT Vincent

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Approbation des comptes de gestion 2022 : budget principal et budgets annexes

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44200 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIF 44200 PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 609 523,80		1 116 355,78		4 725 879,58
Opérations de l'exercice	7 298 086,71	7 058 153,32	606 044,61	287 256,93	7 904 131,32	7 345 410,25
TOTAUX	7 298 086,71	10 667 677,12	606 044,61	1 403 612,71	7 904 131,32	12 071 289,83
Résultats de clôture		3 369 590,41		797 568,10		4 167 158,51
Restes à réaliser			150 013,00	13 555,00	150 013,00	13 555,00
TOTAUX CUMULES	7 298 086,71	10 667 677,12	756 057,61	1 417 167,71	8 054 144,32	12 084 844,83
Résultats définitifs		3 369 590,41		661 110,10		4 030 700,51

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44201 ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44201 ENFANCE JEUNESSE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				93 073,42		93 073,42
Opérations de l'exercice	1 183 764,21	1 183 764,21	59 052,03	89 945,79	1 242 816,24	1 273 710,00
TOTAUX	1 183 764,21	1 183 764,21	59 052,03	183 019,21	1 242 816,24	1 366 783,42
Résultats de clôture				123 967,18		123 967,18
Restes à réaliser			21 214,00		21 214,00	
TOTAUX CUMULES	1 183 764,21	1 183 764,21	80 266,03	183 019,21	1 264 030,24	1 366 783,42
Résultats définitifs				102 753,18		102 753,18

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44202 ECOLES

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMpte ADMINISTRATIF 44202 ECOLES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				79 567,86		79 567,86
Opérations de l'exercice	1 596 699,50	1 596 699,50	204 073,08	347 218,61	1 800 772,58	1 943 918,11
TOTAUX	1 596 699,50	1 596 699,50	204 073,08	426 786,47	1 800 772,58	2 023 485,97
Résultats de clôture				222 713,39		222 713,39
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 596 699,50	1 596 699,50	204 073,08	426 786,47	1 800 772,58	2 023 485,97
Résultats définitifs				222 713,39		222 713,39

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHASSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44203 COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44203 COLLECTE TRAITEMENT DECHETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				272 576,03		272 576,03
Opérations de l'exercice	2 730 230,15	2 750 150,69	1 653 009,27	580 873,17	4 383 239,42	3 331 023,86
TOTAUX	2 730 230,15	2 750 150,69	1 653 009,27	853 449,20	4 383 239,42	3 603 599,89
Résultats de clôture		19 920,54	799 560,07		779 639,53	
Restes à réaliser			80 300,00	1 060 537,17	80 300,00	1 060 537,17
TOTAUX CUMULES	2 730 230,15	2 750 150,69	1 733 309,27	1 913 986,37	4 463 539,42	4 664 137,06
Résultats définitifs		19 920,54		180 677,10		200 597,64

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44204 TOURISME

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44204 SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE TOURISME

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		20 411,42		10 569,47		30 980,89
Opérations de l'exercice	378 577,15	407 977,07	79 433,79	38 606,09	458 010,94	446 583,16
TOTAUX	378 577,15	428 388,49	79 433,79	49 175,56	458 010,94	477 564,05
Résultats de clôture		49 811,34	30 258,23			19 553,11
Restes à réaliser			106 557,00	176 040,00	106 557,00	176 040,00
TOTAUX CUMULES	378 577,15	428 388,49	185 990,79	225 215,56	564 567,94	653 604,05
Résultats définitifs		49 811,34		39 224,77		89 036,11

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOULLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44205 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44205 ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		146 215,78	45 733,65		45 733,65	146 215,78
Opérations de l'exercice	770 145,06	905 606,57	1 474 181,46	1 837 562,12	2 244 326,52	2 743 168,69
TOTAUX	770 145,06	1 051 822,35	1 519 915,11	1 837 562,12	2 290 060,17	2 889 384,47
Résultats de clôture		281 677,29		317 647,01		599 324,30
Restes à réaliser			955 565,09	900 267,96	955 565,09	900 267,96
TOTAUX CUMULES	770 145,06	1 051 822,35	2 475 480,20	2 737 830,08	3 245 625,26	3 789 652,43
Résultats définitifs		281 677,29		262 349,88		544 027,17

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHASSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44206 PISCINE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44206 PISCINE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				263 360,79		263 360,79
Opérations de l'exercice	514 399,34	514 399,34	108 821,68	127 579,10	623 221,02	641 978,44
TOTAUX	514 399,34	514 399,34	108 821,68	390 939,89	623 221,02	905 339,23
Résultats de clôture				282 118,21		282 118,21
Restes à réaliser			2 916,00		2 916,00	
TOTAUX CUMULES	514 399,34	514 399,34	111 737,68	390 939,89	626 137,02	905 339,23
Résultats définitifs				279 202,21		279 202,21

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44207 CINEMA ALPHA

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44207 CINEMA ALPHA

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				179 337,39		179 337,39
Opérations de l'exercice	162 296,24	162 296,24	114 532,17	259 902,17	276 828,41	422 198,41
TOTAUX	162 296,24	162 296,24	114 532,17	439 239,56	276 828,41	601 535,80
Résultats de clôture				324 707,39		324 707,39
Restes à réaliser			869 026,00	584 881,20	869 026,00	584 881,20
TOTAUX CUMULES	162 296,24	162 296,24	983 558,17	1 024 120,76	1 145 854,41	1 186 417,00
Résultats définitifs				40 562,59		40 562,59

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44208 TIERS LIEU

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44208 TIERS LIEU BOUSSAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				383 919,71		383 919,71
Opérations de l'exercice	15 294,99	15 294,99	197 422,64	247 064,61	212 717,63	262 359,60
TOTAUX	15 294,99	15 294,99	197 422,64	630 984,32	212 717,63	646 279,31
Résultats de clôture				433 561,68		433 561,68
Restes à réaliser			986 076,52	562 348,54	986 076,52	562 348,54
TOTAUX CUMULES	15 294,99	15 294,99	1 183 499,16	1 193 332,86	1 198 794,15	1 208 627,85
Résultats définitifs				9 833,70		9 833,70

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44209 MEDIATHEQUE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44209 MEDIATHEQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			3 556,51		3 556,51	
Opérations de l'exercice	190 741,50	190 741,50	47 809,34	64 828,19	238 550,84	255 569,69
TOTAUX	190 741,50	190 741,50	51 365,85	64 828,19	242 107,35	255 569,69
Résultats de clôture				13 462,34		13 462,34
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	190 741,50	190 741,50	51 365,85	64 828,19	242 107,35	255 569,69
Résultats définitifs				13 462,34		13 462,34

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44229 LOTISSEMENT GOUZON

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44229 LOTISSEMENT GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		6 966,00				6 966,00
Opérations de l'exercice	22 140,60	22 173,98	22 140,60		44 281,20	22 173,98
TOTAUX	22 140,60	29 139,98	22 140,60		44 281,20	29 139,98
Résultats de clôture		6 999,38	22 140,60		15 141,22	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	22 140,60	29 139,98	22 140,60		44 281,20	29 139,98
Résultats définitifs		6 999,38	22 140,60		15 141,22	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHASSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOULLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44210 MAISONS DE SANTE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44210 MAISONS DE SANTE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés				779 766,75		779 766,75
Opérations de l'exercice	307 411,09	307 411,09	136 014,30	194 405,05	443 425,39	501 816,14
TOTAUX	307 411,09	307 411,09	136 014,30	974 171,80	443 425,39	1 281 582,89
Résultats de clôture				838 157,50		838 157,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	307 411,09	307 411,09	136 014,30	974 171,80	443 425,39	1 281 582,89
Résultats définitifs				838 157,50		838 157,50

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHASSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44211 SERVICE SAD GOUZON

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44211 SERVICE SAD GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 772,06	3 308,06		3 308,06	3 772,06
Opérations de l'exercice	1 821,60	5 241,00	3 410,78	3 308,06	5 232,38	8 549,06
TOTAUX	1 821,60	9 013,06	6 718,84	3 308,06	8 540,44	12 321,12
Résultats de clôture		7 191,46	3 410,78			3 780,68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 821,60	9 013,06	6 718,84	3 308,06	8 540,44	12 321,12
Résultats définitifs		7 191,46	3 410,78			3 780,68

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44212 GEMAPI

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44212 GEMAPI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		12 251,16		1 122,06		13 373,22
Opérations de l'exercice	99 884,23	106 598,61	1 303,61	1 303,61	101 187,84	107 902,22
TOTAUX	99 884,23	118 849,77	1 303,61	2 425,67	101 187,84	121 275,44
Résultats de clôture		18 965,54		1 122,06		20 087,60
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	99 884,23	118 849,77	1 303,61	2 425,67	101 187,84	121 275,44
Résultats définitifs		18 965,54		1 122,06		20 087,60

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44213 AMENAGEMENT DE LOGEMENTS

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44213 AMENAGEMENT LOGEMENTS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			84 690,56		84 690,56	
Opérations de l'exercice	7 760,74	8 514,06	361 106,90	159 517,79	368 867,64	168 031,85
TOTAUX	7 760,74	8 514,06	445 797,46	159 517,79	453 558,20	168 031,85
Résultats de clôture		753,32	286 279,67		285 526,35	
Restes à réaliser			439 705,48	502 471,79	439 705,48	502 471,79
TOTAUX CUMULES	7 760,74	8 514,06	885 502,94	661 989,58	893 263,68	670 503,64
Résultats définitifs		753,32	223 513,36		222 760,04	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44214 PRODUCTION ELECTRICITE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44214 PRODUCTION ELECTRICITE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		9 004,44				9 004,44
Opérations de l'exercice	1 367,05	2 576,81	117 509,14	117 509,49	118 876,19	120 086,30
TOTAUX	1 367,05	11 581,25	117 509,14	117 509,49	118 876,19	129 090,74
Résultats de clôture		10 214,20		0,35		10 214,55
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 367,05	11 581,25	117 509,14	117 509,49	118 876,19	129 090,74
Résultats définitifs		10 214,20		0,35		10 214,55

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44215 ATELIER DISTRIBUTION PRESSE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44215 ATELIER DISTRIBUTION PRESSE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		10 649,57	18 734,19		18 734,19	10 649,57
Opérations de l'exercice	9 795,46	29 115,00	19 667,15	18 734,19	29 462,61	47 849,19
TOTAUX	9 795,46	39 764,57	38 401,34	18 734,19	48 196,80	58 498,76
Résultats de clôture		29 969,11	19 667,15			10 301,96
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 795,46	39 764,57	38 401,34	18 734,19	48 196,80	58 498,76
Résultats définitifs		29 969,11	19 667,15			10 301,96

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44216 ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44216 ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1 534,68	8 644,93		8 644,93	1 534,68
Opérations de l'exercice	886,68	10 176,60		8 644,93	886,68	18 821,53
TOTAUX	886,68	11 711,28	8 644,93	8 644,93	9 531,61	20 356,21
Résultats de clôture		10 824,60				10 824,60
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	886,68	11 711,28	8 644,93	8 644,93	9 531,61	20 356,21
Résultats définitifs		10 824,60				10 824,60

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44217 NATAQUASHOP

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44217 NATAQUASHOP

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		170,22	24 504,39		24 504,39	170,22
Opérations de l'exercice	4 446,36	17 333,64	12 684,14	24 504,39	17 130,50	41 836,03
TOTAUX	4 446,36	17 503,86	37 188,53	24 504,39	41 634,89	42 008,25
Résultats de clôture		13 057,50	12 684,14			373,36
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 446,36	17 503,86	37 188,53	24 504,39	41 634,89	42 008,25
Résultats définitifs		13 057,50	12 684,14			373,36

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44218 ATELIER TRAITEUR JARNAGES

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44218 ATELIER TRAITEUR JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			2 838,55		2 838,55	
Opérations de l'exercice	1 232,02	1 232,02	3 269,65		4 501,67	1 232,02
TOTAUX	1 232,02	1 232,02	6 108,20		7 340,22	1 232,02
Résultats de clôture			6 108,20		6 108,20	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 232,02	1 232,02	6 108,20		7 340,22	1 232,02
Résultats définitifs			6 108,20		6 108,20	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHASSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44219 BAT ACCUEIL ENT GOUZON

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44219 BAT ACCUEIL ENT GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés			981 362,22		981 362,22	
Opérations de l'exercice	29 809,42	85 031,67	637 401,27	882 829,19	667 210,69	967 860,86
TOTAUX	29 809,42	85 031,67	1 618 763,49	882 829,19	1 648 572,91	967 860,86
Résultats de clôture		55 222,25	735 934,30		680 712,05	
Restes à réaliser			11 746,00	601 590,98	11 746,00	601 590,98
TOTAUX CUMULES	29 809,42	85 031,67	1 630 509,49	1 484 420,17	1 660 318,91	1 569 451,84
Résultats définitifs		55 222,25	146 089,32		90 867,07	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHASSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44220 BAT EURO RESERVOIR

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44220 BATIMENT EURORESERVOIR GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		36 077,90	212 248,46		212 248,46	36 077,90
Opérations de l'exercice	22 114,53	86 029,82	67 088,23	212 248,54	89 202,76	298 278,36
TOTAUX	22 114,53	122 107,72	279 336,69	212 248,54	301 451,22	334 356,28
Résultats de clôture		99 993,19	67 088,15			32 905,04
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	22 114,53	122 107,72	279 336,69	212 248,54	301 451,22	334 356,28
Résultats définitifs		99 993,19	67 088,15			32 905,04

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44221 BATIMENT FIOUL PARSAC

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44221 BATIMENT FIOUL PARSAC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 834,87	7 271,10		7 271,10	2 834,87
Opérations de l'exercice	794,02	8 264,60	7 325,64	7 271,10	8 119,66	15 535,70
TOTAUX	794,02	11 099,47	14 596,74	7 271,10	15 390,76	18 370,57
Résultats de clôture		10 305,45	7 325,64			2 979,81
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	794,02	11 099,47	14 596,74	7 271,10	15 390,76	18 370,57
Résultats définitifs		10 305,45	7 325,64			2 979,81

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHASSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44222 ATELIER CHAUDRONNERIE GOUZON

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44222 ATELIER CHAUDRONNERIE DE GOUZON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		31 479,79	87 172,40		87 172,40	31 479,79
Opérations de l'exercice	13 293,60	101 717,04	89 157,25	87 172,40	102 450,85	188 889,44
TOTAUX	13 293,60	133 196,83	176 329,65	87 172,40	189 623,25	220 369,23
Résultats de clôture		119 903,23	89 157,25			30 745,98
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	13 293,60	133 196,83	176 329,65	87 172,40	189 623,25	220 369,23
Résultats définitifs		119 903,23	89 157,25			30 745,98

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44223 BATIMENT STOCKAGE JARNAGES

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44223 BATIMENT STOCKAGE JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		18 088,67		25 658,21		43 747,08
Opérations de l'exercice	7 001,27	25 263,52	17 514,67		24 515,94	25 263,52
TOTAUX	7 001,27	43 372,39	17 514,67	25 658,21	24 515,94	69 030,60
Résultats de clôture		36 371,12		8 143,54		44 514,66
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 001,27	43 372,39	17 514,67	25 658,21	24 515,94	69 030,60
Résultats définitifs		36 371,12		8 143,54		44 514,66

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44224 ATELIER RELAIS LUSSAT

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44224 ATELIER RELAIS LUSSAT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		3 920,50	2 376,18		2 376,18	3 920,50
Opérations de l'exercice	4 795,00	2 510,76		5 701,18	4 795,00	8 211,94
TOTAUX	4 795,00	6 431,26	2 376,18	5 701,18	7 171,18	12 132,44
Résultats de clôture		1 636,26		3 325,00		4 961,26
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	4 795,00	6 431,26	2 376,18	5 701,18	7 171,18	12 132,44
Résultats définitifs		1 636,26		3 325,00		4 961,26

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44225 ZAI

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44225 ZAI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	3 355,34		6 742,38		10 097,72	
Opérations de l'exercice	1 962,69	1 534,38	1 534,38		3 497,07	1 534,38
TOTAUX	5 318,03	1 534,38	8 276,76		13 594,79	1 534,38
Résultats de clôture	3 783,65		8 276,76		12 060,41	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	5 318,03	1 534,38	8 276,76		13 594,79	1 534,38
Résultats définitifs	3 783,65		8 276,76		12 060,41	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44226 ZAC BELLEVUE

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44226 ZAC BELLEVUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		18 550,54	317 625,25		317 625,25	18 550,54
Opérations de l'exercice	42 881,85	179 745,09	42 262,93	122 854,25	85 144,78	302 599,34
TOTAUX	42 881,85	198 295,63	359 888,18	122 854,25	402 770,03	321 149,88
Résultats de clôture		155 413,78	237 033,93		81 620,15	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	42 881,85	198 295,63	359 888,18	122 854,25	402 770,03	321 149,88
Résultats définitifs		155 413,78	237 033,93		81 620,15	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44235 JARDINS DE SAINTARY

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44235 JARDINS DE SAINTARY

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice				30 000,00		30 000,00
TOTAUX				30 000,00		30 000,00
Résultats de clôture				30 000,00		30 000,00
Restes à réaliser			30 000,00		30 000,00	
TOTAUX CUMULES			30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Résultats définitifs						

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44227 AMENAGEMENT ZONES

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIF 44227 AMENAGEMENT DE ZONES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		15 740,63	48 255,16		48 255,16	15 740,63
Opérations de l'exercice	212,94	174,94	2 718,89		2 931,83	174,94
TOTAUX	212,94	15 915,57	50 974,05		51 186,99	15 915,57
Résultats de clôture		15 702,63	50 974,05		35 271,42	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	212,94	15 915,57	50 974,05		51 186,99	15 915,57
Résultats définitifs		15 702,63	50 974,05		35 271,42	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 : budget 44228 LOTISSEMENT JARNAGES

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Daniel MALLERET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Nicolas SIMONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 44228 LOTISSEMENT JARNAGES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	237,00		9 499,71		9 736,71	
Opérations de l'exercice	11 272,71	22 791,95		9 499,71	11 272,71	32 291,66
TOTAUX	11 509,71	22 791,95	9 499,71	9 499,71	21 009,42	32 291,66
Résultats de clôture		11 282,24				11 282,24
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	11 509,71	22 791,95	9 499,71	9 499,71	21 009,42	32 291,66
Résultats définitifs		11 282,24				11 282,24

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Ont signé au registre des délibérations

MM. : ALANORE J-B., ASPERTI P., BEUZE D., BONNAUD J., BOUDARD M., BOURSAUT S., BRIAULT T., COTTEL D., COUTURIER L., DELCUZE M., DERBOULE R., FOULON F., FRANCHAISSE P., GRIMAUD H., JOUANNETON M., JULLIARD C., MALLERET D., MAUME P., MERAUD S., MORLON P., MOUILLERAT A., PAPINEAU B., PARNIERE J-C., PIOLE L., RIVA F., ROUGERON J., SAINTEMARTINE J-C., THOMAZON G., THOMAZON Y., TOURAND B., TOURAND C., TURPINAT V., VICTOR C., ZANETTA M.

MMES : BOURDERIONNET N., BRIDOUX A., BUCHET C., BUNLON D., CHAMBERAUD J., CHARDIN M-H., COUTEAUD C., CREUZON C., DESFORGES I., GLOMEAUD N., MARTIN J., MASSICARD L., PATERNOSTRE C., ROBY C., ROGET V., VIALLE M-T.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022 - Budget 44229 LOTISSEMENT GOUZON

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget LOTISSEMENT GOUZON :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :		
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		-22 140,60 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)		0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :		-22 140,60 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :		0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :		22 140,60 €
Résultat de fonctionnement à affecter :		
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		33,38 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :		6 966,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :		6 999,38 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :		0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :		6 999,38 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44235 JARDINS DE SAINTARY**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget JARDINS DE SAINTARY :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			30 000,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			30 000,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			-30 000,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44200 Principal**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget Principal :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-318 787,68 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			1 116 355,78 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			797 568,10 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			-136 458,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
<hr/>			
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-239 933,39 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			3 609 523,80 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			3 369 590,41 €
<hr/>			
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			3 369 590,41 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44201 ENFANCE JEUNESSE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ENFANCE JEUNESSE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			30 893,76 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			93 073,42 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			123 967,18 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			-21 214,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44202 ECOLES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ECOLES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :		
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		143 145,53 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)		79 567,86 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :		222 713,39 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :		0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :		0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :		
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :		0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :		0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :		0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :		0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44203 COLLECTE TRAITEMENT DECHETS**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget COLLECTE TRAITEMENT DECHETS :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-1 072 136,10 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			272 576,03 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-799 560,07 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			980 237,17 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			19 920,54 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			19 920,54 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			19 920,54 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44204 SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE TOURISME**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF DE TOURISME :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-40 827,70 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			10 569,47 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-30 258,23 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			69 483,00 €
			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			29 399,92 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			20 411,42 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			49 811,34 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			49 811,34 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44205 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ASSAINISSEMENT :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			363 380,66 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-45 733,65 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			317 647,01 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			-55 297,13 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			135 461,51 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			146 215,78 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			281 677,29 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			281 677,29 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44206 PISCINE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget PISCINE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :		
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		18 757,42 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)		263 360,79 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :		282 118,21 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :		-2 916,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :		0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :		
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :		0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :		0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :		0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :		0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44207 CINEMA ALPHA**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget CINEMA ALPHA :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			145 370,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			179 337,39 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			324 707,39 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			-284 144,80 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44208 TIERS LIEU**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget TIERS LIEU :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			49 641,97 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			383 919,71 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			433 561,68 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			-423 727,98 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44209 MEDIATHEQUE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget MEDIATHEQUE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :		
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		17 018,85 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)		-3 556,51 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :		13 462,34 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :		0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :		0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :		
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :		0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :		0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :		0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :		0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44210 MAISONS DE SANTE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget MAISONS DE SANTE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			58 390,75 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			779 766,75 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			838 157,50 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44211 SERVICE SAD GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget SERVICE SAD GOUZON :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-102,72 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-3 308,06 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-3 410,78 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			3 410,78 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			3 419,40 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			3 772,06 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			7 191,46 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			3 410,78 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			3 780,68 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44212 GEMAPI**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget GEMAPI :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			1 122,06 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			1 122,06 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			6 714,38 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			12 251,16 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			18 965,54 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			18 965,54 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44213 AMENAGEMENT DE LOGEMENTS**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget AMENAGEMENT DE LOGEMENTS :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :		
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		-201 589,11 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)		-84 690,56 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :		-286 279,67 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :		62 766,31 €
Soit un besoin de financement constaté de :		223 513,36 €
Résultat de fonctionnement à affecter :		
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		753,32 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :		0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :		753,32 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :		753,32 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :		0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44214 PRODUCTION ELECTRICITE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget PRODUCTION ELECTRICITE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			0,35 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			0,35 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			1 209,76 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			9 004,44 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			10 214,20 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			10 214,20 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44215 ATELIER DISTRIBUTION PRESSE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ATELIER DISTRIBUTION PRESSE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-932,96 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-18 734,19 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-19 667,15 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
			19 667,15 €
Soit un besoin de financement constaté de :			
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			19 319,54 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			10 649,57 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			29 969,11 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			19 667,15 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			10 301,96 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44216 ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ATELIER ELECTRICITE PLOMBERIE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			8 644,93 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-8 644,93 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			0,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			9 289,92 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			1 534,68 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			10 824,60 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			10 824,60 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44217 NATAQUASHOP**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget NATAQUASHOP :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			11 820,25 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-24 504,39 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-12 684,14 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
		Soit un besoin de financement constaté de :	12 684,14 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			12 887,28 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			170,22 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			13 057,50 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			12 684,14 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			373,36 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44218 ATELIER TRAITEUR JARNAGES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ATELIER TRAITEUR JARNAGES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-3 269,65 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-2 838,55 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-6 108,20 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
			6 108,20 €
Soit un besoin de financement constaté de :			
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			0,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44219 BAT ACCUEIL ENTREPRISES GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget BAT ACCUEIL ENTREPRISES GOUZON :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			245 427,92 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-981 362,22 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-735 934,30 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			589 844,98 €
Soit un besoin de financement constaté de :			146 089,32 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			55 222,25 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			0,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			55 222,25 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			55 222,25 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			0,00 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44220 BATIMENT EURORESERVOIR**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget BATIMENT EURORESERVOIR :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			145 160,31 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-212 248,46 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-67 088,15 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			67 088,15 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			63 915,29 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			36 077,90 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			99 993,19 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			67 088,15 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			32 905,04 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44221 BATIMENT FIOUL PARSAC**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget BATIMENT FIOUL PARSAC :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-54,54 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-7 271,10 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-7 325,64 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
	Soit un besoin de financement constaté de :		7 325,64 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			7 470,58 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			2 834,87 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			10 305,45 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			7 325,64 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			2 979,81 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44222 ATELIER CHAUDRONNERIE GOUZON**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ATELIER CHAUDRONNERIE GOUZON :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-1 984,85 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-87 172,40 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-89 157,25 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			89 157,25 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			88 423,44 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			31 479,79 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			119 903,23 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			89 157,25 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			30 745,98 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44223 BATIMENT STOCKAGE JARNAGES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget BATIMENT STOCKAGE JARNAGES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-17 514,67 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			25 658,21 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			8 143,54 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			18 282,25 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			18 088,87 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			36 371,12 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			36 371,12 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44224 ATELIER RELAIS LUSSAT**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ATELIER RELAIS LUSSAT :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :		
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		5 701,18 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)		-2 376,18 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :		3 325,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :		0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :		0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :		
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :		-2 284,24 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :		3 920,50 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :		1 636,26 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :		0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :		1 636,26 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022 - Budget 44225 ZAI

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ZAI :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-1 534,38 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-6 742,38 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-8 276,76 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
			8 276,76 €
Soit un besoin de financement constaté de :			
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-428,31 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			-3 355,34 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			-3 783,65 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			-3 783,65 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44226 ZAC DE BELLEVUE**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget ZAC DE BELLEVUE :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			80 591,32 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-317 625,25 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-237 033,93 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			237 033,93 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			136 863,24 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			18 550,54 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			155 413,78 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			155 413,78 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44227 AMENAGEMENT ZONES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget AMENAGEMENT ZONES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-2 718,89 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-48 255,16 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			-50 974,05 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
		Soit un besoin de financement constaté de :	50 974,05 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			-38,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			15 740,63 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			15 702,63 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			15 702,63 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

**Délibération sur le compte administratif 2022 - Affectation du résultat d'exploitation 2022
- Budget 44228 LOTISSEMENT JARNAGES**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 – Budget LOTISSEMENT JARNAGES :

Résultat de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :			
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			9 499,71 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)			-9 499,71 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 001 de l'exercice 2022) :			0,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 (solde net) :			0,00 €
Soit un besoin de financement constaté de :			0,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter :			
Résultat de l'exercice 2022 (recettes - dépenses) :			11 519,24 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :			-237,00 €
Solde d'exécution cumulé (ligne 002 de l'exercice 2022) :			11 282,24 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068) :			0,00 €
2) Affectation en report à nouveau (ligne 002 de l'exercice 2022) :			11 282,24 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Création d'un tiers lieu et d'une médiathèque - Lot 12 : Menuiserie intérieure - agencement – avenant n ° 1

Monsieur le Président rappelle le projet de création d'un tiers lieu et d'une médiathèque à Boussac dans le bâtiment de la Poste.

Il rappelle

- la délibération du 6 octobre 2021, approuvant le projet et l'autorisant à lancer la consultation pour les travaux, à attribuer et à signer
- la délibération du 15 décembre 2021 approuvant le plan de financement initial et l'autorisant à demander les financements nécessaires
- la délibération du 15 juin 2022 portant attribution des marchés de travaux.

Il explique que des modifications sont nécessaires sur le lot 12 attribué à l'entreprise SARL menuiserie Chagnon.

Ces modifications portent sur la fourniture et la pose de bois pour arrêt du flochage.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 581.00 € HT.

Montant initial du marché : 93 857.94 € HT.

Montant de l'avenant : 581.00 € HT

Nouveau montant prévisionnel du marché après avenant : 94 438.94 € HT

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant 1 relatif aux travaux supplémentaires nécessaires ci-dessus énoncés et faisant l'objet de l'avenant ci-joint annexé.
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge des marchés publics à signer l'avenant joint
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge des marchés publics à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Quai de transfert : Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à Infralim

Monsieur le Président rappelle le projet du quai de transfert à Saint Sylvain bas le Roc. Il explique que suite à un vice de procédure lors de la consultation du marché de travaux il avait été nécessaire de relancer une seconde consultation.

La mission ACT (Assistance pour la passation des Contrats de Travaux) a dû être revue en partie.

La société Infralim Maître d'œuvre de l'opération proposait de la réaliser pour la somme de 2 000.00 € HT.

D'autre part, compte tenu des choix réalisés par la collectivité la mission permis de construire pour un montant initial de 4 850.00 € devenait inutile, Ce qui représentait une diminution du marché de 4 580.00 €

Ces modifications engendrent donc une moins-value de 2 850.00 € HT

Montant initial du marché :	38 950.00 € HT.
Montant de l'avenant :	- 2 850.00 € HT
Nouveau montant prévisionnel du marché après avenant :	36 100.00 € HT

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant 1 relatif aux modifications ci-dessus énoncées et faisant l'objet de l'avenant ci-joint annexé.
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge des marchés publics à signer l'avenant joint
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge des marchés publics à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Quai de transfert : Avenant 1 - lot 3a – Entreprise TPCRB (Eau Potable et réseaux secs)

Monsieur le Président rappelle le projet du quai de transfert à Saint Sylvain bas le Roc.

Il explique qu'au cours des travaux il est nécessaire de créer des chambres Telecom.

Ces modifications engendrent donc une plus-value de 1 250.00 € HT

Montant initial du marché : 50 472.00 € HT.

Montant de l'avenant : 1 250.00 € HT

Nouveau montant prévisionnel du marché après avenant : 51 722.00 € HT

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant 1 relatif aux modifications ci-dessus énoncées et faisant l'objet de l'avenant ci-joint annexé.
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge des marchés publics à signer l'avenant joint
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge des marchés publics à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Aménagement des ateliers intercommunaux à Evaux les bains et Boussac Bourg – Attribution du lot 7 / Réactualisation du plan de financement pour dépôts des marchés notifiés aux services de l’Etat (DETR)

Monsieur le Président rappelle :

- La délibération du 28 septembre 2022 portant approbation du plan de financement prévisionnel pour le dépôt d’un dossier DETR 2023
- la délibération du 15 décembre 2021 actant le projet d’aménagement des ateliers intercommunaux à Boussac Bourg et Evaux les Bains.
- La délibération du 15 février portant attribution des premiers lots suite au marché de travaux

Il rappelle :

- La Maitrise d’œuvre est assurée par la société Infralim.
- Une consultation pour les travaux a été lancée le 21 novembre 2022 avec une réponse attendue pour le 22 décembre 2022.

Le marché était alloti comme suit :

	Tranche ferme 1 Réaménagement de l’atelier de Boussac Bourg	Tranche ferme 2 Aménagement du site d’Evaux les Bains
Lot n°1 – Panneaux isothermes	X	X
Lot n°2 – Plomberie-sanitaires	X	
Lot n°3 – Carrelage	X	
Lot n°4 – Electricité, ventilation	X	X
Lot n°5 – Menuiseries extérieures	X	
Lot n°6 – Voirie, réseaux divers		X
Lot n°7 – Bâtiments modulaires		X
Lot n°8 – Clôtures		X

A la suite de cette première consultation, 2 lots ont été infructueux (absence de réponse) :

- le lot 2 (Menuiseries extérieures) et le lot 7 (Bâtiments modulaires).

Suite à la réunion de la commission achats réunie le 25 janvier 2023, il a été décidé de reconsulter sur devis pour le lot 2.

En qui concerne le lot 7 (bâtiments modulaires) estimé à 91 200.00 €, une nouvelle consultation ouverte a été lancée.

Suite à cette consultation une seule offre a été reçue de l’entreprise Cougnaud pour un montant de 114 213.00 €.

Il précise qu’une négociation a été lancée auprès de toutes les entreprises ayant fait une offre.

Compte tenu du classement effectué suivant les critères de consultation énoncés dans le DCE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Compte tenu du fait que les lots 1,2,3,4,6,8 ont été attribués par délibération du 15 février 2023
Compte -tenu du fait que le lot 5 a fait l'objet d'une consultation sur devis

Le Président propose d'attribuer le lot 7 l'entreprise Cougnaud

Il présente le tableau final des lots pouvant être attribués après négociation ci-joint annexé 1

D'autre part, il présente le plan de financement final de l'opération :

<u>Dépenses prévisionnelles HT</u>	
<u>Total marché de Travaux</u>	253 464.14 € HT
<u>Travaux maçonnerie</u>	3 222.54 € HT
<u>Travaux sécurisation</u>	11 475.15 € HT
<u>Maîtrise d'œuvre</u>	17 000.00 € HT
<u>Coordonnateur SPS</u>	2000.00 € HT
<u>Total général</u>	287 161.83 € HT
<u>Recettes prévisionnelles HT</u>	
<u>DETR (50 %)</u>	143 580.92 €
<u>Autofinancement</u>	143 580.92 €
<u>Total recettes prévisionnelles</u>	287 161.83 €

Considérant les explications ci-dessus énoncées

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le marché aux attributaires classés en première position sur le tableau ci-joint annexé
- Autorise le Président ou son représentant aux finances à signer les marchés
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant aux finances à demander la DETR pour un montant de 143 580,92 € représentant 50 % d'aide
- Dit que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

ANNEXE 1

Travaux aménagement ateliers intercommunaux
--

Marché de travaux

lot 1	Isonéo
Candidat le mieux classé	
ISONEO	28 831,14 €
lot 2	Paroton
Candidat le mieux classé	
Paroton	6 450,00 €
lot 3	De Miranda
Candidat le mieux classé	
De Miranda	3 134,00 €
lot 4	Paroton
Candidat le mieux classé	
Paroton	6 800,00 €
lot 5	
	Chagnon
	2 256,00 €
lot 6	Eurovia
Candidat le mieux classé	
EUROVIA	71 880,00 €
lot 7	Entreprise Cougnaud
	114 213,00 €
lot 8	Espace Clôture Centre
Candidat le mieux classé	Montant après négociation
Espace Clôture Centre	19 900,00 €

Total**253 464,14 €**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Création d'un poste d'ATSEM 1ère classe à 30h00

Monsieur le Président explique que l'exercice de la compétence école nécessite la création à partir du 1^{er} avril 2023 d'un poste d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe (ATSEM) à 30h00, afin de permettre le bon fonctionnement du service.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Autorise la création d'un poste d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Création d'un poste d'ATSEM 2ème classe à 30h00

Monsieur le Président explique que l'exercice de la compétence école nécessite la création à partir du 1^{er} avril 2023 d'un poste d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^e classe (ATSEM) à 30h00, afin de permettre le bon fonctionnement du service.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Autorise la création d'un poste d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2^e classe à temps non complet ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Versement des subventions pour les sorties scolaires de fin d'année

Madame la Vice – Présidente explique que la collectivité souhaite favoriser l'accès à la culture et aux sorties pédagogiques susceptible de faciliter les apprentissages et de susciter la curiosité de nos jeunes.

Dans ce cadre, la collectivité accompagne financièrement les projets des sorties scolaires à hauteur de 15 €/enfant pour une sortie à la journée et 40€/enfants pour une classe découverte avec nuitée(s).

Mme la Vice – Présidente donne lecture du tableau annexé à la délibération.

Ecoles	Effectifs	15 €	40 €	Total
BETETE	22		x	880,00 €
BORD ST GEORGES / LAVAUFranche	40	x		600,00 €
BOUSSAC Elémentaire	52	x		780,00 €
BOUSSAC Maternelle	73	x		1 095,00 €
BUDELIERE	50	x		750,00 €
BUSSIERE ST GEORGES/ NOUZERINES	40	x		600,00 €
CHAMBON SUR VOUEIZE	90	x		1 350,00 €
CLUGNAT	45	x		675,00 €
EVAUX Maternelle	25	x		375,00 €
EVAUX Elémentaire	33		x	1 320,00 €
GOUZON CM2	12		x	180,00 €
GOUZON Elémentaire	60	x		900,00 €
GOUZON Maternelle	50	x		750,00 €
JARNAGES CM1 CM2	22		x	880,00 €
JARNAGES	70	x		1 050,00 €
LADAPEYRE	12	x		180,00 €
LEPAUD	34	x		510,00 €
LUSSAT	6	x		90,00 €
NOUHANT/VIERSAT	46	x		690,00 €
PARSAC	105	x		1 575,00 €
PIONNAT	52			780,00 €
SOUMANS	40	x		600,00 €
ST MARIEN	23	x		345,00 €
ST SILVAIN BAS LE ROC	25	x		375,00 €
Total	1027			17 330,00 €

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré,

- Accepte de verser des subventions aux coopératives scolaires,
- Dit que les sommes versées le seront à partir du budget écoles : imputation 6574,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Nomination du représentant suppléant au comité de pilotage de l'Indre à Vélo

Le Président de la Communauté de Communes rappelle que la convention de service unifiée approuvée lors du Conseil Communautaire du 28 septembre 2022 a pour objet de définir la collaboration entre l'ensemble des partenaires signataires pour la gestion et le développement de la Véloroute Indre à Vélo V49. Elle définit le cadre global du partenariat et précise notamment l'organisation, les missions ainsi que le fonctionnement du service unifié.

Monsieur Bruno PAPINEAU, vice-Président en charge du Tourisme, a été désigné représentant titulaire au comité de pilotage. Il propose ce jour la candidature de Monsieur Christian JULLIARD, membre élu de la commission tourisme, comme représentant suppléant au sein de ce comité de pilotage.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Valide cette proposition
- Nomme Monsieur Christian JULLIARD comme représentant suppléant au sein du comité de pilotage de l'Indre à Vélo
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Contrat Territorial Hautes Vallées du Cher : programmation 2023

Le Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher a été validé par le Comité de Pilotage en date du 31 mars 2022.

Par délibérations n° 21/242, 21/256 et 21/257, CC a validé la programmation globale 2022-2027 des opérations portées par les collectivités gemapiennes, s'est engagé en tant que maître d'ouvrage et a délégué la maîtrise d'ouvrage des opérations prévues sur son territoire à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Il est aujourd'hui nécessaire de valider le détail de la programmation 2023 de ce contrat qui sera portée par MCA sur le territoire de CC.

Le programme 2023 prévoit les types d'opérations suivants concernant le territoire de CC (*les opérations en italique correspondent aux actions communes portées sur tout ou partie du bassin des HVC*) :

- Une étude sur un plan d'eau : il s'agit d'étudier, en accord avec le propriétaire, les scénarios d'aménagements envisageables pour rendre l'étang hydrologiquement transparent en période d'étiage. La maîtrise d'ouvrage des travaux susceptibles de découler de cette étude restera privée.

N.B. : Cette opération nécessitant des échanges et des accords avec les propriétaires, le site retenu n'est pas encore défini mais concernera les sous-bassins identifiés comme prioritaires par la stratégie du Contrat sur le territoire de CC c'est-à-dire le Cher, le ru de l'Etang de Lascaux, la Tardes aval, le Chat Cros ou le Budelière. Les critères retenus pour ce site pourront correspondre aux obligations réglementaires ou d'opportunité.

- *Les moyens humains (postes de coordination et de technicien de rivières Tardes et Cher).*
- *Des actions de communication : s'agissant du premier contrat des HVC, il est important de communiquer auprès des administrés sur ce qui va être mis en place sur le bassin. Les outils de communication prévus au contrat sont la rédaction et la diffusion de plaquettes d'information, l'organisation de réunions ou de journées thématiques, la mise en place d'animations, etc.*
- Des travaux de renaturation des cours d'eau.
Le cours d'eau pressenti pour 2023 est le Budelière. Cependant, ces travaux sont soumis à l'accord des propriétaires riverains. En cas de refus de la part de ces derniers, les travaux pourront donc concerner un autre cours d'eau du territoire de CC.

Le détail des opérations ainsi que leur plan de financement prévisionnel et la répartition des restes à charge entre collectivités gemapiennes sont présentés aux tableaux pages suivantes.

N.B. (concernant les tableaux pages suivantes) :

- Les montants d'aides de certains financeurs sont ramenés au pourcentage de la surface qui les concernent sur le bassin.

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

- La clef de répartition du reste à charge des opérations communes entre les collectivités concernées est fixée par notre convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (pour mémoire, surface sur le territoire et population ramenée à cette surface).

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS 2023

Détail opération	Total coût TTC	Taux AELB	Participation AELB	Montant éligible RNA	taux RNA	participation RNA	Montant éligible CD 23	Taux CD 23	Participation CD 23	Montant éligible CD 63	Taux CD 63	Participation CD 63	Montant éligible (HT) CD 03	Taux CD 03	Participation CD 03	Taux Collectivités	Participation Collectivités avancée par MCA
Descente aménagée au gué de Sellat	6 000 €	50%	3 000 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	5 000 €	30%	1 500 €	25%	1 500 €
Etude ouvrage	6 000 €	50%	3 000 €	6 000 €	10%	600 €	6 000 €	10%	600 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	30%	1 800 €
Etude ouvrage	3 000 €	50%	1 500 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	3 000 €	20%	600 €	0 €	0%	0 €	30%	900 €
Poste Coordination	64 000 €	60%	38 400 €	40 964 €	20%	8 193 €	0 €	0%	0 €	9 600 €	20%	1 920 €	0 €	0%	0 €	24%	15 487 €
Poste Technicien (Cher /Tardes)	58 000 €	60%	34 800 €	0 €	0%	0 €	37 700 €	10%	3 770 €	12 180 €	20%	2 436 €	0 €	0%	0 €	27%	16 994 €
Animation, réunions, plaquettes, journées thématiques, ...	8 880 €	60%	5 328 €	6 749 €	20%	1 350 €	0 €	0%	0 €	1 332 €	20%	266 €	0 €	0%	0 €	22%	1 936 €
Restauration de zones humides	18 000 €	50%	9 000 €	18 000 €	20%	3 600 €	18 000 €	10%	1 800 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	3 600 €
Etude ouvrage	3 000 €	50%	1 500 €	3 000 €	10%	300 €	3 000 €	10%	300 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	30%	900 €
Recharge granulométrique	18 000 €	50%	9 000 €	18 000 €	20%	3 600 €	18 000 €	10%	1 800 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	3 600 €
Mise en défens	19 200 €	50%	9 600 €	19 200 €	20%	3 840 €	19 200 €	10%	1 920 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	3 840 €
Système d'abreuvement	10 800 €	50%	5 400 €	10 800 €	20%	2 160 €	10 800 €	10%	1 080 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	2 160 €
Franchissement	4 800 €	50%	2 400 €	4 800 €	20%	960 €	4 800 €	10%	480 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	960 €
Restauration de la petite continuité	4 800 €	50%	2 400 €	4 800 €	20%	960 €	4 800 €	10%	480 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	960 €
Enlèvement d'un encombre	480 €	50%	240 €	480 €	20%	96 €	480 €	10%	48 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	96 €
Remise en fond de talweg	10 800 €	50%	5 400 €	10 800 €	20%	2 160 €	10 800 €	10%	1 080 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	20%	2 160 €
Etude d'opportunité plan d'eau	4 800 €	50%	2 400 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	4 800 €	20%	960 €	0 €	0%	0 €	30%	1 440 €
Etude d'opportunité plan d'eau	2 400 €	50%	1 200 €	2 400 €	10%	240 €	2 400 €	10%	240 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	30%	720 €
Etude d'opportunité plan d'eau	2 400 €	50%	1 200 €	2 400 €	10%	240 €	2 400 €	10%	240 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	30%	720 €
Etude d'opportunité plan d'eau	2 400 €	50%	1 200 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	2 400 €	30%	600 €	0 €	0%	25%	600 €	
TOTAUX	247 759 €		136 968 €	148 393 €		28 299 €	138 380 €		13 838 €	30 912 €		6 182 €	7 400 €		2 100 €		60 373 €

REPARTITION DES RESTES A CHARGE PREVISIONNELS DES OPERATIONS 2023

Cours d'eau/ Sous bassin	Détail opération	Total coût TTC	Participation Collectivités avancée par MCA	Taux répartition entre Collectivités MCA	Reste à charge MCA	Taux répartition entre Collectivités SMABV	Reste à charge SMABV	Taux répartition entre Collectivités MC	Reste à charge MC	Taux répartition entre Collectivités CC	Reste à charge CC	Taux répartition entre Collectivités CGS	Reste à charge CGS	Taux répartition entre Collectivités PSE	Reste à charge PSE
Cher	Descente aménagée au gué de Sellat	6 000 €	1 500 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	1 500 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
Cher	Etude ouvrage	6 000 €	1 800 €	100%	1 800 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
Cher	Etude ouvrage	3 000 €	900 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	900 €
	Poste Coordination	64 000 €	15 487 €	33%	5 149 €	27%	4 189 €	10%	1 576 €	12%	1 824 €	2%	367 €	15%	2 383 €
	Poste Technicien (Cher /Tardes)	58 000 €	16 994 €	47%	8 008 €	0%	0 €	14%	2 449 €	17%	2 833 €	0%	0 €	22%	3 703 €
	Animation, réunions, plaquettes, journées thématiques, ...	8 880 €	1 936 €	33%	644 €	27%	524 €	10%	197 €	12%	228 €	2%	46 €	15%	298 €
	Restauration de zones humides	18 000 €	3 600 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	3 600 €	0%	0 €	0%	0 €
Pampeluzze	Etude ouvrage	3 000 €	900 €	100%	900 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
Budelière	Recharge granulométrique	18 000 €	3 600 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	3 600 €	0%	0 €	0%	0 €
Budelière	Mise en défens	19 200 €	3 840 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	3 840 €	0%	0 €	0%	0 €
Budelière	Système d'abreuvement	10 800 €	2 160 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	2 160 €	0%	0 €	0%	0 €
Budelière	Franchissement	4 800 €	960 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	960 €	0%	0 €	0%	0 €
Budelière	Restauration de la petite continuité	4 800 €	960 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	960 €	0%	0 €	0%	0 €
Budelière	Enlèvement d'un encombre	480 €	96 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	96 €	0%	0 €	0%	0 €
Affluent à St Bard	Remise en fond de talweg	10 800 €	2 160 €	100%	2 160 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
	Etude d'opportunité plan d'eau	4 800 €	1 440 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	1 440 €
	Etude d'opportunité plan d'eau	2 400 €	720 €	100%	720 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
	Etude d'opportunité plan d'eau	2 400 €	720 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	720 €	0%	0 €	0%	0 €
	Etude d'opportunité plan d'eau	2 400 €	600 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	600 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
	TOTAUX	247 759 €	60 373 €		19 381 €		4 712 €		6 322 €		20 822 €		413 €		8 724 €

Une fois les subventions déduites et les restes à charge des actions réparties entre les Collectivités, le reste à charge propre à CC concernant les actions prévues au programme 2023 des Hautes Vallées du Cher s'élève à 20 822 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Valide la programmation des actions communes 2023 du Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher présentée ci-dessous,
- Approuve le reste à charge d'un montant de 20 822€ TTC,
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge de la GEMAPI à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Lettre d'engagement PEP Montluçon Cher Amont

L'EP Loire composé de 8 Communautés de Communes et de 2 syndicats de rivières du territoire s'est lancé dans une démarche de Programme d'Etudes Préalables (PEP) d'une durée de 2 ans (2023 – 2025). Il s'agit d'une démarche nationale déclinée au niveau local.

Ce dispositif permet l'obtention de co-financements (Europe, Etat) pour la mise en œuvre d'actions de préventions des inondations.

L'EP Loire a présenté à la Communauté de Communes Creuse Confluence, le PEP « Montluçon Cher Amont préalable » étape nécessaire au Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) Montluçon Cher amont qui sera conduit sur une durée de 6 ans (2026-2032).

- L'animation (salaire chargé) portée par le PEP est financée à 80% ; un reste à charge de 20% est à répartir en fonction de la clé de répartition suivante :
 - Moyenne de la population en zone inondable et superficie de la zone inondable soit pour Creuse Confluence
 - Une population de 407 habs pour une superficie représentant 10,45 %
- Les actions portées par les EPCI auront un reste à charge compris entre 20 et 50%
- 7 axes constituent ce programme d'actions
 - Axe 1 : Connaissance et culture du risque
 - Axe 2 : Prévisions des crues et des inondations
 - Axe 3 : Alerte et gestion de crises
 - Axe 4 : Prise en compte du risque dans l'urbanisme
 - Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité
 - Axe 6 : Gestion des écoulements
 - Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection

Suite à cette étude, l'EP Loire propose à la Communauté de Communes Creuse Confluence de réaliser les missions suivantes :

A/Animation du programme et réalisations d'actions en régie sous maîtrise d'ouvrage EP Loire :

- N°0.1 Fiche-action – Animation du Programme d'études préalables (PEP) au PAPI (2 ans)
- N°1.1 Fiche-action – Sensibilisation des équipes municipales et intercommunales
- N°1.2 Fiche-action – Enquête et sensibilisation sur les secteurs couverts par un AZI ou une étude récente
- N°1.3 Fiche-action – Appui à l'élaboration ou à la mise à jour des DICRIM
- N°1.4 Fiche-action – Formation "bonnes pratiques pour le relevé de laisses et repères de crue post inondation"

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

- N°2.1 Fiche-action – Promotion de l'utilisation et de l'appropriation des outils existants de surveillance et de prévision VIGICRUE, APIC et VIGICRUE FLASH
- N°3.1 Fiche-action – Appui aux communes pour l'optimisation et l'actualisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
- N°3.2 Fiche-action – Mise en place de retour d'expérience de gestion de crise : RETEX
- N°4.1 Fiche-action – Sensibilisation aux risques d'inondation des acteurs porteurs des démarches SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) et PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- N°5.1 Fiche-action – Promotion du dispositif d'autodiagnostic existant pour les acteurs économiques
- N°5.2 Fiche-action – Promotion du dispositif d'autodiagnostic existant pour le patrimoine culturel
- N°6.1 Fiche-action – Suivi de l'étude de la préservation des Zones d'Expansion de Crue (ZEC) et de recherche de configurations favorables à l'optimisation des ZEC secteur Gouzou/Chambon-sur-Voueize

B/ Actions en prestation sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public Loire :

- N°0.2 Fiche-action – Elaboration du dossier PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale
- N°1.5 Fiche-action – Recensement et matérialisation de repères de crues
- N°1.6 Fiche-action – Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle du PEP Montluçon Cher amont et mise en œuvre d'outils et d'actions de communication à l'attention du grand public
- N°1.8 Fiche-action – Communication et sensibilisation à destination des scolaires
- N°3.3 Fiche-action – Développement de l'intercommunalité en gestion de crise : élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, maintien de l'opérationnalité (exercices PIS/PCS) et recensement des systèmes d'alerte de la population en vue de leur adaptation et leur optimisation
- N°5.3 Fiche-action – Réalisation de diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat.

Pour les actions réalisées en régie ou avec un prestataire, l'EPCI doit être le relais auprès des acteurs locaux et de l'EP Loire

Tableau de financement :

Communauté de Communes Creuse Confluence

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Actions	Coût total de l'action	Cofinancement	Reste à charge Creuse Confluence	2023	2024	2025
Animation du Programme d'études préalables (PEP) au PAPI (2ans)	101 878 € 1ETP pour 2 ans + frais de fonctionnement	Salaires et charges : 50% FPRNM 30% FEDER Frais de fonctionnement : forfait FEDER	1 404 €	351 €	702 €	351 €
Elaboration du PAPI et réalisation d'une évaluation environnementale	Obligation réglementaire dans le cadre de la construction du PAPI Reste à charge de 10 000€ pour les collectivités	50% FPRNM 30% FEDER	545 €			545 €
TOTAL axe 0			1 949 €			
Recensement et matérialisation de repères de crues	Un site complet 1400€ (repères de crue/échelle limnimétrique/panneau d'information:supports) Cofinancé à 80% Reste à charge par site 280€ 2 sites envisagés à Chambon-sur-Voueize et 1 à Chambonchard	50% FPRNM 30% FEDER	840 €			840 €
Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle du PEP Montluçon Cher amont et mise en œuvre d'outils et d'actions de communication à destination du grand public	60 000 € Reste à charge de 12 000€ pour les collectivités	50% FPRNM 30% FEDER	1 324 €			1 324 €
Communication et sensibilisation à destination des scolaires	Coût pour une classe CM1-CM2 : 2000€ comprenant la création d'un kit pédagogique (livret ludique et pédagogique + création d'un goudies type règle) et préparation et animation d'une journée de formation Reste à charge par classe : 400€	50% FPRNM 30% FEDER	400 €			400 €
Impression de documents d'information préventive	Budget de 2000 € d'impression	80% FPRNM	400 €			400 €
TOTAL axe 1			2 964 €			
TOTAL axe 2			0 €			
Développement de l'intercommunalité en gestion de crise : élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, maintien de l'opérationnalité (exercices PIS/PCS) et recensement des systèmes d'alerte de la population en vue de leur adaptation et leur optimisation	Elaboration du PICS et réalisation d'un exercice pour le tester 60 000€	54% FEDER	27 600 €			27 600 €
TOTAL axe 3			27 600 €			
TOTAL axe 4			0 €			
Réalisation de diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat	800€ par diagnostic diagnostic sur 10 habitats soit 8 000€	50% FPRNM 30% FEDER	1 600 €			1 600 €
TOTAL axe 5			1 600 €			
TOTAL axe 6			0 €			
TOTAL axe 7			0 €			
			34 113 €	351 €	702 €	33 060 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Porte un avis favorable de principe concernant la lettre d'engagement PEP Montluçon Cher Amont,
- Approuve le tableau de financement,
- Autorise le Président ou le Vice-Président en charge de la GEMAPI à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Adoption du plan de financement définitif du dossier « Renouvellement d'équipements de la STEP de Boussac et création d'un poste de relevage à Boussac » - Demande de subvention DETR 2023

Monsieur le Président fait savoir que le dossier de demande de subventions pour « Le renouvellement d'équipements de la STEP de Boussac et la création d'un poste de relevage à Boussac » a été retenu par la Préfecture et qu'il est nécessaire de présenter un plan de financement définitif afin que l'arrêté d'attribution de DETR soit rédigé.

Pour rappel, ce dossier comporte 2 projets majeurs.

Le premier concerne la station d'épuration de Boussac dont de nombreux organes sont en fin de vie, avec le renouvellement des équipements suivants :

- Disques diffuseurs d'air avec la réhabilitation d'un surpresseur d'air,
- Pompe d'extraction des boues pâteuses,
- Logiciel de pilotage de la station,
- Renouvellement d'une pompe de chlorure ferrique.

Mr le Président précise que le 2° projet de ce dossier concerne la création d'un poste de relevage ayant pour but de desservir en assainissement collectif les parcelles AD n°49 et n°52 situées à proximité du collège et du stade de la commune de Boussac. L'aménagement de ce poste de relèvement d'eaux usées doit permettre principalement de raccorder des résidences pour personnes âgées aménagées sur la parcelle n°52.

Mr le président rajoute que la commune de Boussac s'engage à participer à hauteur de 40% des dépenses spécifiques à la création de ce poste de relevage par le biais d'un fonds de concours. Également Mr le Président rappelle que les clôtures des postes de relevages « rue Georges Lannet » et « Pont au Ville » à Boussac sont vieillissantes et nécessitent d'être remplacées. Ainsi Mr le Président demande à ce que ces travaux complètent ce dossier de demande de subventions.

Le Président précise que l'ensemble de ces travaux s'élève à 99 66.36 € HT soit à 119 592.43 € TTC et présente le plan de financement définitif ci-dessous :

Dépenses

Nature des dépenses	Montants HT
Création d'un poste de relevage à Boussac et extension du réseau d'assainissement	45 445.44 €
Dont pose du poste de relevage et raccordement au réseau existant	7 520.19 €
Dont extension du réseau pour viabilisation des parcelles et pose d'un regard	9 773.00 €
Dont la réalisation d'une clôture	3 174.90 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Dont la fourniture du poste de relevage et équipements de télégestion	24 977.35 €
Pose de 2 clôtures pour postes de relevage à Boussac	6 349.80 €
Fourniture et pose d'une pompe à boues pâteuse à la STEP de Boussac	8 874.00 €
Renouvellement du logiciel d'exploitation de la STEP de Boussac	2 676.26 €
Changement des disques diffuseurs d'air	18 000.00 €
Mise à neuf d'un surpresseur d'air	4 586.65 €
Mise à neuf d'un surpresseur d'air	708.20 €
Pompe chlorure ferrique	1 941.01 €
Pompes pour postes de relevage	5 063.99 €
Installation de levage pour la STEP de Boussac	2 865.85 €
Achat d'une turbine pour la lagune de Parsac	3 149.16 €
Total HT	99 660.36 €

Recettes

Organismes et taux de prise en charge	Montants HT
DETR (40%)	39 864.14 €
Commune de Boussac (60% des dépenses liées à l'extension du réseau d'assainissement, fonds de concours)	5 131.80 €
Creuse Confluence	54 664.42 €
Total HT	99 660.36 €
TVA (20%)	19 932.07 €
Total TTC	119 592.43 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement définitif présenté,
- Dit que ces dépenses sont inscrites au budget annexe « Assainissement » 2023,
- Autorise le Président ou le 4e Vice-président à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 mars 2023

Approbation de la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine – Commune de Gouzon

Monsieur le Président fait savoir que la parcelle cadastrée : Section G n° 131 située à proximité de l'étang communautaire de Grand Champs au lieu-dit « du bois » sur la Commune de Gouzon appartient à la Communauté de Communes Creuse Confluence.

La société ENEDIS souhaiterait avoir accès à la parcelle citée ci-dessus pour l'implantation de 385 m d'une ligne haute tension souterraine permettant ainsi le raccordement de la centrale photovoltaïque situé sur le même lieu-dit.

Aussi, Monsieur le Président propose de conclure avec la société ENEDIS, une convention de servitudes pour cette parcelle.

Il présente le projet de convention annexé à la délibération et informe l'Assemblée qu'ENEDIS versera 20,00 € à titre de compensation unique et forfaitaire des préjudices de toute nature de l'exercice des droits de servitudes consentis à ENEDIS.

Le Conseil Communautaire après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré :

- Approuve le projet de convention de servitude avec ENEDIS pour la parcelle cadastrée : Section G n° 131 située au lieu-dit « du bois » sur la Commune de Gouzon
- Dit que la somme sera inscrite au Budget Principal 2023
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ